



Conseil de l'École de la FGSE
2022-2023
Jeudi 26 janvier 2023
Résumé du procès-verbal N°60

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de la séance du Conseil de l'École du 1^{er} décembre 2022 et de son résumé
3. Communications de la Directrice de l'École
4. Communications des représentant·e·s étudiant·e·s
5. Préavis sur le plan d'études et le règlement du MSc en biogéosciences
6. Discussion sur l'anonymisation des examens
7. Divers

3. Communications de la Directrice de l'École

1) Réforme du Bachelor

Les discussions sont en cours avec les enseignant·e·s des orientations géographie et sciences de l'environnement.

2) Réforme des Masters

Les travaux sont en cours. Pour le Master en géographie, les enseignant·e·s seront appelé·e·s à voter sur le choix de la nouvelle structure prochainement.

3) Journée de l'enseignements

Le thème principal portera sur le Travail de Bachelor, l'organisation et le contenu de la semaine 8.

4) Nouvelle version de la directive sur les évaluations des enseignements par les étudiants (EEE)

La première version de la directive avait suscité de nombreuses réactions de la part des décanats des facultés de l'UNIL. La Direction a revu le texte et une nouvelle version sera bientôt disponible sur le site de l'UNIL.

5) Deux nouveaux mémos

Deux projets de mémos ont été élaborés par le Bureau de l'École.

Le premier concerne le nombre minimum d'inscriptions nécessaires à l'ouverture d'un cursus, d'une orientation et des enseignements. Ce document permettra de fixer un cadre pour les coordinateur·trice·s et donner des repères pour les discussions.

Le deuxième est une mise à jour du mémo sur le remboursement des frais d'activité dans le cadre des masters. Actuellement, chaque master dispose de la même enveloppe quels que soient les effectifs. La nouvelle version du mémo fixe un montant par étudiant·e régulièrement inscrit·e dans le cursus et donne des précisions sur les frais remboursables (dans le respect des directives du service financier de l'UNIL). L'objectif est de clarifier les critères et d'assurer qu'ils s'appliquent à tous les cursus.

4. Communications des représentant·e·s étudiant·e·s

Pas de communication.

5. Préavis sur le plan d'études et le règlement du MSc en biogéosciences

- Présentation des modifications du plan d'études

Les changements importants sont liés au départ à la retraite d'Eric Verrecchia et à l'arrivée de Marco Keiluweit. Dans le module 1, des discussions sont encore en cours pour définir qui reprendra le cours Géochimie de la surface. La mention NN est pour l'instant indiquée dans le plan d'études.

Un autre changement majeur touche le module 7 et la réorganisation de la partie Mémoire. Les étudiant·e·s auront le choix entre un mémoire de recherche ou un mémoire lié à un stage. Les détails de cette nouvelle structure a fait l'objet



d'une présentation par le coordinateur du Master Pascal Vittoz lors de la dernière séance du Conseil de l'Ecole.

- Présentation des modifications du règlement

Les principales modifications sont liées à la répercussion dans le règlement de la nouvelle structure du mémoire. Elles n'appellent pas de commentaires.

6. Discussion sur l'anonymisation des examens

Les facultés de l'UNIL ont l'obligation de mettre en place l'anonymisation des examens écrits pour la session d'hiver 2024. Une phase de test sera réalisée à la session d'été 2023 pour laquelle trois examens de seconde partie du Bachelor ont été retenus :

- Analyse vectorielle (orientation sciences de l'environnement)
- Aménagement du territoire (orientations géographie et sciences humaines et sociales de l'environnement)
- Géographie du développement (orientation géographie)

Une séance a été organisée avec le Centre de soutien à l'enseignement (CSE) de l'UNIL pour discuter des options possibles.

L'option « Examen sur ordinateur » est retenue pour les examens Aménagement du territoire et Géographie du développement. Cette option permettra aux étudiant·e·s de rendre des travaux plus propres. Ce sont deux examens qui exigent une part de production écrite importante. Le problème se situe au niveau de la neutralisation de l'accès aux informations pendant les examens. Un autre enjeu important est de s'assurer que tou·te·s les étudiant·e·s disposent d'un ordinateur.

Le remplacement du nom de l'étudiant·e par son numéro d'immatriculation sera l'option retenue pour l'examen d'Analyse vectorielle.

7. Divers

Il est proposé que la séance de janvier de l'année prochaine soit déplacée plus tard, en février.

La prochaine séance est agendée au 23 mars 2023.

VB / mpg, le 1^{er} mars 2023